

## SERVICES

## Annonces légales

Le journal est habilité à publier les annonces légales : 05 55 41 71 20. Bouclage pour les annonces légales : le lundi à 17 heures [annonceslegales23@orange.fr](mailto:annonceslegales23@orange.fr)

Par arrêté ministériel du 7 décembre 2020, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales paru le 9 décembre 2020 au *Journal Officiel de la République française*, le tarif au millimètre-colonne des annonces judiciaires et légales pour le département de la Creuse est de 1,78€ hors taxe pour des lignes d'environ 40 caractères composées en corps 6,5pt, soit 1,428€ pour des lignes d'environ 40 caractères composée en corps 8,1pt tel que dans cette page.



## PRÉFET DE LA DORDOGNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Par arrêté inter-préfectoral du 19 janvier 2021, les préfets des départements du sous-bassin de la Dordogne (15-16-17-19-23-24-33-46-47-63-87) prolongent l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau pour l'irrigation jusqu'au 31 mai 2023.

Cet arrêté est consultable sur le site des services de l'État en Dordogne.

LEGALFIS CONSULT  
SELARL d'avocat  
8 rue de la Presle, 03100 Montluçon

### M G M

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Grange-d'Agard,  
23600 Boussac  
832 794 481 RCS Guéret

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de

- La conception, la fabrication, le commerce et l'intermédiation de matériels réglementés, armes et munitions,

- La formation professionnelle, initiale et continue, notamment dans le domaine des métiers de la sécurité et de la sûreté, La mise à disposition d'experts spécialistes, La recherche et le développement, la création et la commercialisation de matériels et d'équipements nécessaires, ou mêmes simplement utiles, dans les différents domaines d'intervention de la société, La fourniture de prestations de service, y compris dans les domaines sportifs et cynégétiques, notamment par la mise en place d'actions de formation et la mise à disposition d'infrastructures, leur location ou sous-location,

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Pour avis,  
La gérance

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

### Avis d'enquête publique

Relative à la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aubusson

Par arrêté de la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (BP 40 - 23200 Aubusson), en date du 12 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de 31 jours, soit du lundi 12

avril 2021 à 9h au mercredi 12 mai 2021 inclus à 17h30.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sous format papier et sur un poste informatique (enquête dématérialisée) en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête pendant toute sa durée aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés soit :

- les lundis, mardis, jeudis : de 9h à 13h,
- les mercredis et vendredis : de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Les dossiers seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr) (rubrique : habiter/urbanisme).

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

– sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson,

– par voie postale et les adresser en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur (La Passerelle- Esplanade Charles-de-Gaulle, 23200 Aubusson);

– par voie électronique à l'adresse suivante : [revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr](mailto:revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr)

M. Pierre Corsin, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'Aubusson :

- lundi 12 avril, de 9h à 12h,
- mercredi 21 avril, de 14h à 17h00,
- vendredi 7 mai, de 9h à 12h,
- mercredi 12 mai, de 14h30 à 17h30.

Dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aubusson.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU d'Aubusson.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Myriam Simonneau, responsable de la mission urbanisme (Tél. 05 55 67 72 44 / [myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr](mailto:myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr)).

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉNÉVENT-GRAND-BOURG

Transformation de la ZPPAUP de la commune de Bénévent-l'Abbaye en AVAP et mise en compatibilité de son PLU

### Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 25 février 2021, le Président de la Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Bénévent-l'Abbaye en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et sur la mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en décalant.

Par décision du 16 novembre 2020, M<sup>me</sup> le vice-président du Tribunal administratif de Limoges Christine Mege a désigné M. Francis Villetteur en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Bénévent-l'Abbaye, du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 à 17h00, aux jours et horaires habituels d'ouverture du

secrétariat.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux de la mairie lors de permanences présentes :

Le lundi 15 mars 2021 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 24 mars 2021 de 14h00 à 17h00

Le mardi 30 mars 2021 de 9h00 à 12h00

Le jeudi 8 avril 2021 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 16 avril 2021 de 14h00 à 17h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, des «mesures barrières» seront exigées : port du masque, distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique. Il sera demandé au public de se munir de son propre matériel d'écriture.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Bénévent l'Abbaye sur support papier, ainsi que sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/avap-plu-benevent/>.

Le public pourra formuler ses observations soit en les consignants sur le registre ouvert à cet effet en mairie, accessible aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat, soit en les adressant par voie postale à «M. le Commissaire enquêteur, Enquête publique AVAP/PLU, Mairie, 1 rue Sarrazine, 23210 Bénévent-l'Abbaye», avec la mention «Ne pas ouvrir» ainsi que par voie électronique à l'adresse [avap-plu-benevent@democratie-active.fr](mailto:avap-plu-benevent@democratie-active.fr), soit en les consignants sur le registre dématérialisé mis en ligne sur le site <https://www.democratie-active.fr/avap-plu-benevent/>.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes, 8 place du marché, 23240 le Grand Bourg.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Bénévent-l'Abbaye, à la Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg ainsi qu'à la Préfecture de la Creuse aux jours et horaires habituels d'ouverture des secrétariats pendant un an.

Le projet d'AVAP et de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifiés, seront approuvés par délibération du Conseil communautaire.

Le Président,  
Olivier Mouveroux



### FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats  
Parc d'Estér, 9 allée Loewy,  
87068 Limoges Cedex

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à Saint-Priest-la-Feuille (23) du 19/03/2021, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une Société à Responsabilité Limitée dénommée Dauny Frères, au capital de 2000 euros composé uniquement d'apports en numéraire, dont le siège est fixé à Saint-Priest-la-Feuille (23300), 16bis Sagnemousse, qui a pour objet la maçonnerie, plâtrerie, pose de carrelage et de faïence, revêtements de sols et murs, entretiens des espaces verts, homme toutes mains et dont les cogérants sont Monsieur Frédéric Dauny, demeurant à Saint-Priest-la-Feuille (23300), 16bis Sagnemousse et Monsieur Anthony Dauny, demeurant à Saint-Germain-Beaupré (23160), 6 Forgevieille. La société sera immatriculée au RCS de Guéret.

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, en date du 13.03.2021, de la société L'OSMOSE, SAS au capital de 2500€, divisé en 2500 actions de 1€ chacune, entièrement souscrites. Siège social : 3 rue René-Ducros, 23300 La Souterraine. Objet : l'exploit-

tation d'un ou plusieurs restaurants, snack, bar, salon de thé, vente à emporter, traiteur, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'activité ci-dessus spécifiée. Durée : 99 ans. Président : Madame Eliane Salinier, née le 4 juin 1959 à Périgueux, demeurant 7 Le Clos-Baurru, lieu-dit La Gare, 87150 Champagnac-la-Rivière. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés et à préemption. RCS Guéret.

### La Présidence

Maître Alain Bourvellec, notaire  
23110 Évaux-les-Bains  
7 lotissement Le Vieux-Logis

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Bourvellec notaire à Évaux-les-Bains le 12/02/2021, M. Claude Simon, retraité, demeurant à Reterre (23110), 1 Lieudit Frégereix et M<sup>me</sup> Sylvie Guyon, employée, son épouse, demeurant à Auzances (23700), 17 rue Jean-Jaurès, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Jonzac (17500) le 31/12/2003, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens pure et simple.

Les oppositions doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de M<sup>e</sup> Bourvellec notaire sus-nommé où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire

## BONNETERIE CREUSOISE

SARL au capital : 9146,94 euros  
Rue de la Gare, 23160 Saint-Sébastien  
307 963 371 RCS Guéret

### Dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société au 28/02/2021, sa mise en liquidation; a nommé comme Liquidateur M. Jean-Jacques Autissier, 7 av Victor Renaud, 23160 Saint-Sébastien, pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Siège de la liquidation : Rue de la Gare, 23160 ST-SEBASTIEN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention RCS Guéret.

Pour avis.



## Notaires

Étude de M<sup>es</sup> Thierry Bodeau et Emmanuelle Guetre  
Notaires associés à Guéret,  
1 rue Sylvain-Grateyrolles

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 1er octobre 2020, Madame Marie Madeleine Odette Eugénie Ribiere, veuve de Mon-

sieur Jean Léger Delinard, née à Saint-Fiel (Creuse) le 8 décembre 1932, demeurant à Guéret (Creuse) 27 avenue de la Sénatorerie, décédée à Guéret le 12 février 2021, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Thierry Bodeau, notaire à Guéret, suivant procès-verbal en date du 12 mars 2021. Une copie a été déposée au greffe du Tribunal judiciaire de Guéret.

Les oppositions sont à former en l'étude de M<sup>e</sup> Guetre notaire chargé du règlement de la succession.

ORBEON AVOCATS  
25 boulevard Victor-Hugo,  
87000 Limoges

## AVIS

L'AGE du 1/03/2021 de la SARL L'INSTITUT PARFUM, capital : 50000 euros, siège social : Centre commercial Leclerc, Boulevard Raymond-Belmond, 23300 La Souterraine, RCS Guéret 450 632 203, a décidé le transfert du siège social au 5110B rue Jules-Ferry, 87240 Ambazac. La société sera immatriculée au RCS de Limoges et sera radiée du RCS de Guéret.



### LEXIADE-ENTREPRISES

Maître Olivier Brousse  
37 rue Barthélémy-Thimonnier,  
87280 Limoges  
Tél. 05 55 32 89 04

## AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant décision unanime du 30/12/2020 des associés de «LE CONFORT EN MARCHE», SARL au capital de 350000 euros, dont le siège social est à La Souterraine (23), 2 rue des Peupliers, RCS Guéret n° 433 451 879 il a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 100000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 450000 euros.

Pour avis.

## MANOR-3D

Société par actions simplifiée  
au capital de 1500 euros  
Siège social : 62 Grande Rue,  
23200 Aubusson

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aubusson du 17 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MANOR-3D

Siège : 62 Grande Rue, 23200 Aubusson

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : Impression 3D, conceptions et ventes d'objets 3D, installation et réparation de matériels 3D, toutes formations se rapportant au présent objet

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés,